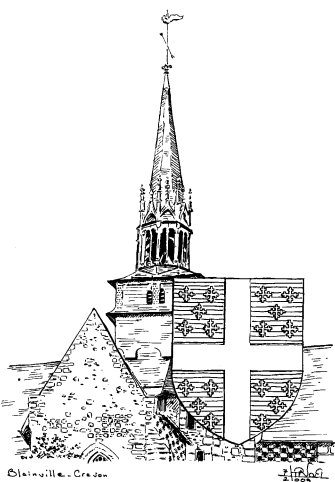


MAIRIE DE BLAINVILLE-CREVON



Code Postal : 76116
Téléphone : 02.35.34.01.60

Le 25 mars 2025

Préfecture de Rouen

Bureau des Finances Locales et du Contrôle
Budgétaire

Objet : *Note de présentation du Budget Primitif 2025*

1. Le cadre général du budget :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes ou de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 24 mars 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Départemental, de la Région et de l'Europe ;

2. Budget Primitif 2025 de la commune :

Section de fonctionnement :

Dépenses

011	Charges à caractère général	494 460,00 €
012	Charges de personnel	406 800,00 €
014	Atténuation de produits	43 000,00 €
65	Autres charges	123 632,00 €
66	Charges financières	2 632,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations	8 820,00 €
023	Virement à la section d'investissement	557 019,00 €
Total		1 637 363,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes de regroupements et les intérêts des emprunts à payer.

Recettes

002	Excédent de fonctionnement reporté	584 424,48 €
013	Atténuation de charges	2 000,00 €
70	Redevances	74 950,00 €
73	Contributions directes	607 000,00 €
74	Dotations, Subventions	344 500,00 €
75	Autres produits	167 600,52 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €

Total **1 780 475,00 €**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location salle des fêtes, loyers, droit de place), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat.

Section d'investissement :

Dépenses

16	Remboursement emprunt en capital	51 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	110 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	316 000,43 €
23	Immobilisations en cours	580 000,00 €
041	Opérations d'ordre	81 559,31 €

Total 1 138 559,74 €

Restes à réaliser 2024	123 000,00 €
Déficit exercice 2024	85 419,26 €

Total **1 346 979,00 €**

La section d'investissement est liée aux projets de la municipalité à moyen et long terme. Elle comprend toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Pour 2025, les principaux projets communaux sont :

- Le relamping du centre bourg
- La construction d'un préau à l'école
- La réalisation d'une défense incendie sur le hameau de Houlmesnil et dans le centre bourg
- Acquisitions immobilières
- Les fonds de concours voirie avec la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin
- Achat de mobiliers urbains
- Achat de mobilier scolaire

Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	557 019,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	37 580,74 €
10	Recettes financières	78 000,39 €
13	Subventions d'investissement	424 000,00 €
16	Emprunts	100 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert	8 819,56 €
041	Opérations d'ordre	81 559,31 €

Total **1 346 979,00 €**

Les recettes d'investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d'investissement ainsi que les excédents de fonctionnement capitalisés.

Le Budget 2025 de la commune s'élève à 2 984 342,00 € en dépenses et 3 127 454,00 € en recettes.

3. Niveau d'endettement de la collectivité :

La ville a actuellement quatre emprunts en cours qui ont été contractés afin de financer les différents projets d'investissement sur les dernières années, notamment ceux concernant les travaux d'effacement des réseaux et d'éclairage public.

Le capital restant dû au 1er janvier 2025 s'élève à 170 216,07 €

L'annuité de la dette s'élève en 2025 à 53 554,93 €

4. Niveau des taux d'imposition :

Depuis plusieurs années, les taux n'ont pas été modifiés et sont reconduits pour 2025.

Taxes foncières propriétés bâties	57.82 %
-----------------------------------	---------

Taxes foncières propriétés non bâties	37.50 %
---------------------------------------	---------

5. Effectifs de la collectivité et charges du personnel

Le personnel communal est composé de 8 agents titulaires et 2 non titulaires.

Les dépenses prévues sur 2025 pour le personnel titulaire s'élèvent à 230 000,00 € et à 55 000,00 € pour les non-titulaires.

LE MAIRE
Philippe PICARD